

## Année 2017-2018

Pré-rentrée : vendredi 1<sup>er</sup> septembre.\*

Vacances d'été : samedi 7 juillet 2018

L'arrêté ne prévoit pas de « pont » à l'Ascension.

\* Depuis 2014, (année de la généralisation de la semaine de 4,5 jours dans l'enseignement public), les 2 demi-journées à ajouter avant les vacances de Toussaint ne sont plus mentionnées dans l'arrêté.



## Passage Hors classe 2017

Un arrêté augmente la proportion des professeurs des écoles qui accéderont à la hors classe :

- 5,5% en 2017 (5% en 2016).

Toujours selon un arrêté, l'examen des promotions aura lieu avant le 30 juin.

Rappel des critères :

- Echelon (au 31/8/2017) x 2
- Note (au 31/8/2016) x 1

## Droit à la déconnexion

Le droit à la déconnexion permet aux salariés de concilier vie personnelle et vie professionnelle. Il consiste à donner la liberté aux salariés de ne pas se connecter aux outils numériques et de ne pas être contacté en dehors du temps de travail.

## Parcours professionnels, carrières, rémunérations (PPCR)

Selon le décret, les maîtres qui bénéficieront de rendez-vous de carrière en 2017-2018 seront informés avant le début des vacances d'été.

## Revalorisation Indemnité maître référent

A compter de la rentrée 2017, l'indemnité de maître référent de l'enseignement spécialisé s'élèvera à 1250 €.

**Délégués auxiliaires : Le Snec-CFTC continue d'agir**

Pour dire NON à la précarité des délégués auxiliaires,  
le Snec-CFTC appelle à signer la pétition

<http://www.petitionintersyndicale.fr/>



# Le Snec-CFTC vous souhaite de bonnes vacances